

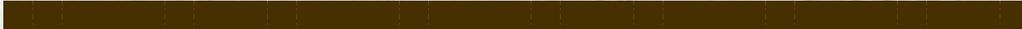
MODIFICATION AU PLAN D'URBANISME  
EMPRISE HYDRO-QUÉBEC ENTRE LES RUES NOTRE-DAME  
EST ET SHERBROOKE EST

## NATURE DU CHANGEMENT

MODIFIER L'AIRE D'AFFECTATION «HABITATION» POUR «ACTIVITÉS MULTIPLES»

## SITE

ENTRE LA RUE NOTRE-DAME EST ET LA RUE SHERBROOKE EST, SOUS L'EMPRISE DES LIGNES ÉLECTRIQUES D'HYDRO-QUÉBEC (ENTRE LA 36<sup>E</sup> ET LA 39<sup>E</sup> AVENUE) SUR LES LOTS I 154 855, I 154 856, I 154 817 ET I 154 818. – DISTRICT DU BOUT DE L'ILE



**MODIFICATION AU PLAN D'URBANISME  
EMPRISE HYDRO-QUÉBEC ENTRE LES RUES NOTRE-DAME  
EST ET SHERBROOKE EST**



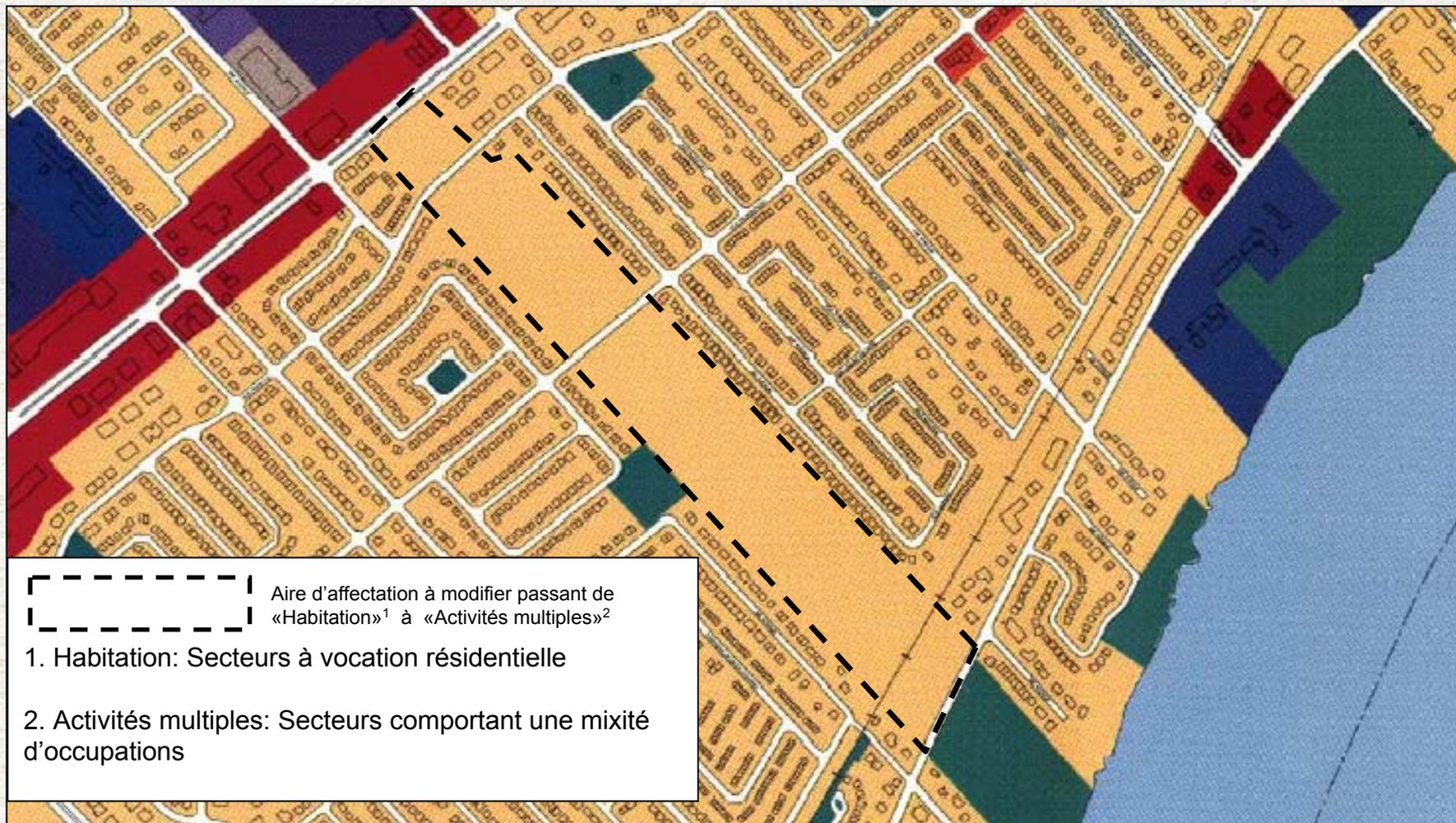
MODIFICATION AU PLAN D'URBANISME  
EMPRISE HYDRO-QUÉBEC ENTRE LES RUES NOTRE-DAME  
EST ET SHERBROOKE EST

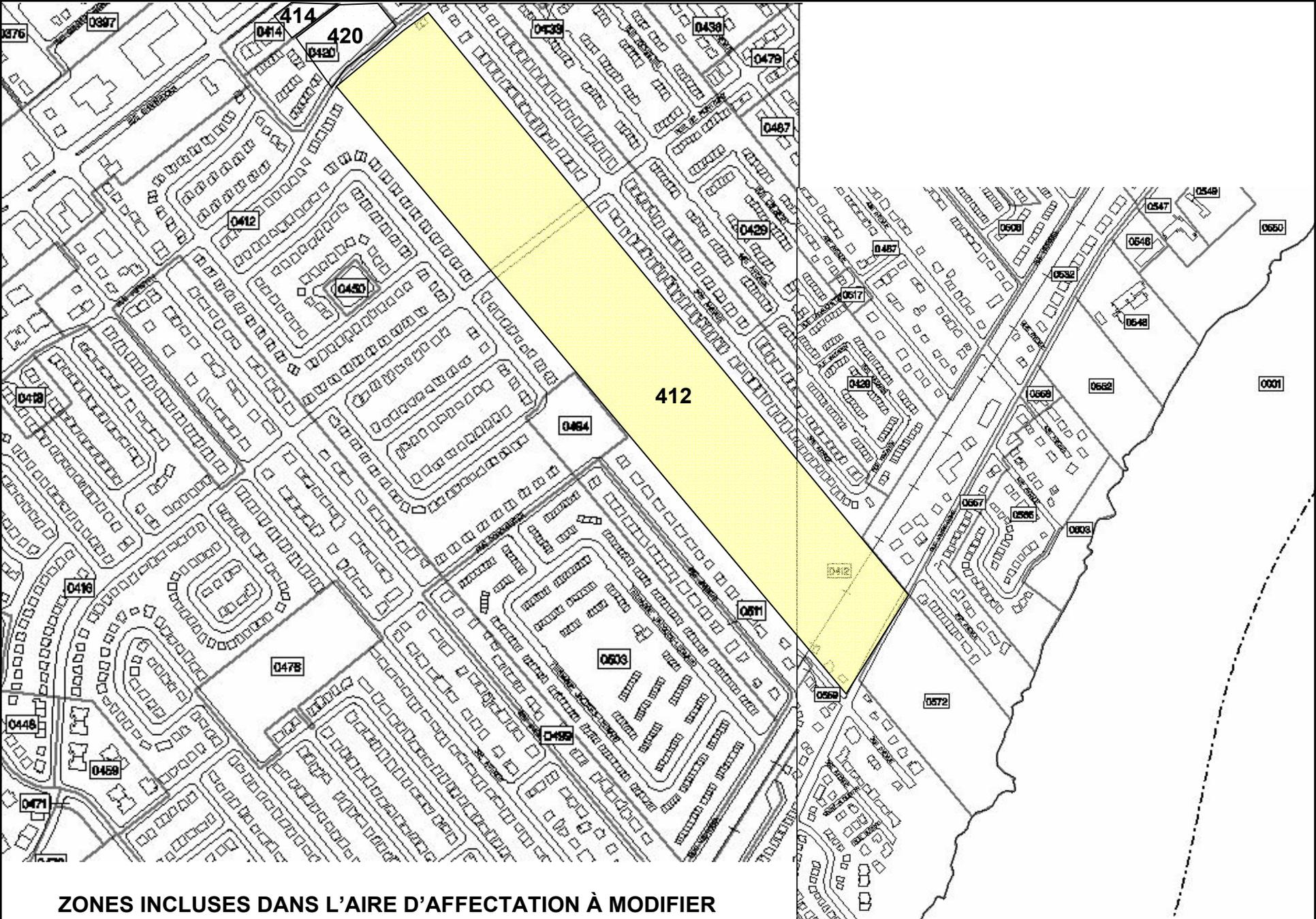


# MODIFICATION AU PLAN D'URBANISME EMPRISE HYDRO-QUÉBEC ENTRE LES RUES NOTRE-DAME EST ET SHERBROOKE EST



# MODIFICATION AU PLAN D'URBANISME EMPRISE HYDRO-QUÉBEC ENTRE LES RUES NOTRE-DAME EST ET SHERBROOKE EST





**ZONES INCLUSES DANS L'AIRE D'AFFECTATION À MODIFIER**

# MODIFICATION AU PLAN D'URBANISME EMPRISE HYDRO-QUÉBEC ENTRE LES RUES NOTRE-DAME EST ET SHERBROOKE EST

Réglementation d'urbanisme actuelle		
<b>Zone 412</b> secteur entre les rues Notre-Dame et Forsyth	<b>Zone 414</b> bande de terrains sur Sherbrooke Est	<b>Zone 420</b> secteur entre les rues Forsyth et Sherbrooke Est
H.1 (Habitation 1 logement) 1-2 étages 9 m maximum taux d'implantation 50 % implantation: isolé ou jumelé Plan d'ensemble: règlement 6368	H.4-6 (Habitation de 4 à 36 logements) 3-4 étages 16 m maximum taux d'implantation 50 % implantation: par règles d'insertion	H.1 (Habitation 1 logement) 1-2 étages 9m maximum taux d'implantation 50 % implantation: isolé ou jumelé

L'AIRE FAISANT L'OBJET DE LA MODIFICATION SE SITUE SOUS L'EMPRISE DES LIGNES HYDROÉLECTRIQUES. AUCUNE CONSTRUCTION N'EST DONC PERMISE DANS CES ESPACES.

## RÉGLEMENTATION PROPOSÉE SUITE À LA MODIFICATION AU PLAN D'URBANISME

LES PROJETS À ÊTRE IMPLANTÉS DANS L'ESPACE, FAISANT L'OBJET DE LA MODIFICATION, DEVRONT ÊTRE ÉTUDIÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS OÙ LES USAGES ET AMÉNAGEMENTS SERONT ENCADRÉS RIGOREUSEMENT ET SOUMIS AUX PERSONNES HABILES À VOTER.



29 2:27 PM



29 2:28 PM

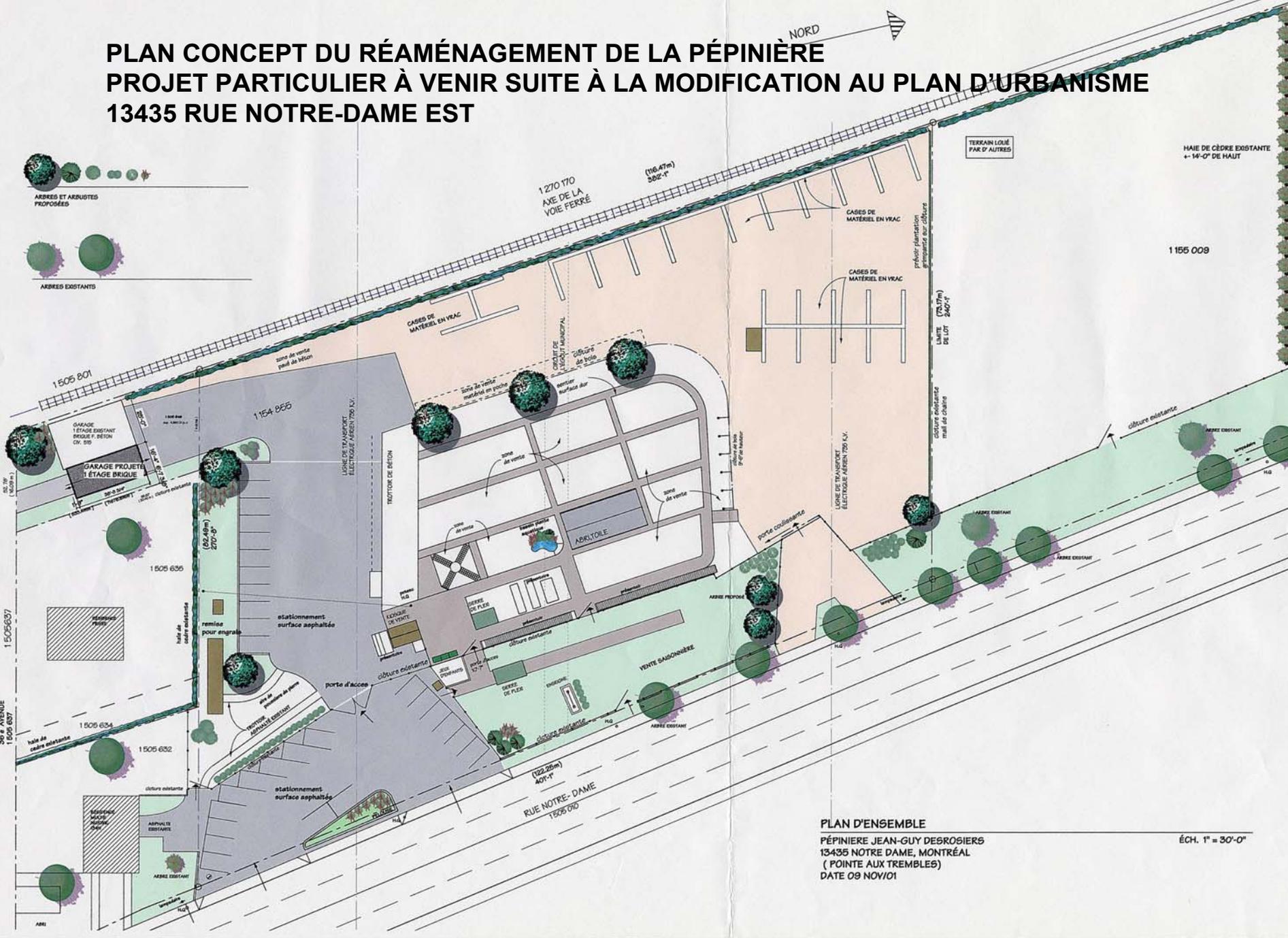


29 1:45 PM



29 1:46 PM

# PLAN CONCEPT DU RÉAMÉNAGEMENT DE LA PÉPINIÈRE PROJET PARTICULIER À VENIR SUITE À LA MODIFICATION AU PLAN D'URBANISME 13435 RUE NOTRE-DAME EST



**PLAN D'ENSEMBLE**  
 PÉPINIÈRE JEAN-GUY DESROBIERS  
 13435 NOTRE DAME, MONTRÉAL  
 ( POINTE AUX TREMBLES)  
 DATE 09 NOV/01

ÉCH. 1" = 30'-0"